Certifié conforme à l'original

Daniel Rouzé
Président

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
27 OCT. 2010
DEPOT N° 31769

Société ABADA Group (France) SAS
Siège 40 rue de la Monesse 92310 SEVRES
RCS Nanterre (92) n°524 665 429

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 / 10 / 2010

Le 8 Octobre 2010 à 15 heures,

Monsieur Fernando Gomez résident à Madrid Espagne représentant la société ABADA SERVICIOS (Espagne)

Monsieur Pedro Salazar résident à Madrid Espagne représentant la société BS ASOCIADOS (Espagne)

Monsieur Daniel Rouzé, résident à Sèvres (92) Président d' Abada Group (France) SAS

(Soit un total de **2010 actions sur 2010** actions de la société ABADA Group (France)).

Les associés de Abada Group (France) SAS ,dont le siège social est sis 40 rue de la Monesse 92310 SEVRES ,se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social conformément aux prescriptions légales et statutaires sur convocation du Président envoyée le 27 Septembre 2010 et ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes

Le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun das points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant

ORDRE DU JOUR DE l' AGE du 8 Octobre 2010

- Nomination de **M. Fernando Gomez,** en qualité de **Directeur Général** de la société ABADA Group (France) SAS
 Augmentation de capital de 20.100 € à 210.100 € et modification corrélative des statuts
- Choix du nom commercial suivant **ACE Etudes & Réseaux** et modification corrélative des statuts

TROISIEME RESOLUTION

Il est choisi le nom commercial de « ACE Etudes & Réseaux » avec un logo triangulaire associé afin de lier l'activité principale de l'entreprise ABADA Group (France) avec un nom commercial adéquat. Un dépôt INPI ad hoc sera effectué une recherche d'antériorité à l' INPI a déjà été effectuée.

L'assemblée décide de modifier l' Article 3 des statuts en conséquence

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Daniel Rouzé

M. Fernando Gomez représentant la société ABADA SERVICIOS

M. Pedro Salazar représentant la société BS ASOCIADOS

M.Fernando Gomez
(Signature précédée de « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »)

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

Enregistré a SIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX
Le 14/10/2010 Bordereau n°2010/1 330 Case n°31 Ext 12239
Enregistrement 375 € Pénalités
Total liquidé trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu trois cent soixante-quinze euros
La Contrôleuse
Géraldine BERTRAND

VERONIQUE GIBON

Expert Comptable Diplômée
Inscrite au tableau de la région Paris-Ile de France
Commissaire aux Comptes
Inscrite auprès de la Compagnie de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA LIBERATION D'ACTIONS PAR COMPENSATION DE CREANCES

ABADA GROUP (FRANCE)

Société par Actions Simplifiée

au capital de 20 100 €uros

Siège social: 40 rue de la Monesse

92310 SEVRES

23, rue du Dragon- 75006 Paris- Tél 01 53 63 10 60- Fax 01 53 63 10 63

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société ABADA Group (France) et en application de l'article R.225-134 du Code de Commerce, j'ai procédé au contrôle de l'arrêté des comptes courants associés BS ASSOCIADOS et ABADA établi au 8 octobre 2010, tel qu'il est joint au présent rapport. Cet arrêté de comptes a été établi par le Président. Il m'appartient sur la base de mes travaux d'en certifier l'exactitude.

J'ai effectué mes travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Je certifie l'exactitude de cet arrêté des comptes courants associés BS ASSOCIADOS et ABADA SERVICIOS s'élevant respectivement aux montants de **95 000 *euros*** et **95 000,98 euros.**

Paris, le 8 octobre 2010

Le Commissaire aux Comptes

Véronique GIBON

23, rue du Dragon- 75006 Paris- Tél 01 53 63 10 60- Fax 01 53 63 10 63

Je sous signé , Daniel Rouzé , Président d' ABADA Group (France) SAS, RCS Nanterre 524 665 429 , 40 rue de la Monesse 92310 SEVRES

Atteste par la présente que le montant des comptes courants d' ABADA Group (France) SAS en date du 8 Octobre 2010 s'élève à :

BS ASSOCIADOS : 95.000,00 € (virements de 20.000 € et 75.000 €)

ABADA SERVICIOS : 95.000,98 € (virements de 10.000 € , 17.135,98 € et 67.865 €)

Fait à Paris le 8 Octobre 2010

Daniel Rouzé